



Ecole d'aventure

Présentation

L'école d'aventure du Club Alpin Français du Léman concerne les jeunes de 12 à 17 ans qui souhaitent pratiquer les sports de montagne et découvrir la montagne sous tous ces aspects. Elle privilégie la multiactivité, la formation et l'autonomie.

Activités pouvant être proposées

- l'aventure en moyenne montagne : à pied ou en VTT, orientation, bivouac.
- l'aventure en terrain enneigé : rando raquettes, ski de randonnée, ski hors-piste.
- l'aventure en cascade de glace.
- l'aventure en haute montagne : alpinisme, évolution sur rocher, névés, glaciers. Escalade en site non équipé.
- l'aventure souterraine : spéléo.
- l'aventure en canyon.
- l'aventure sur les parcours en hauteur : via ferrata, via cordata.

Rythme des sorties

Les sorties se font à la journée, quelque fois sur tout le week end avec un bivouac, un hébergement en gîte ou en refuge, mais aussi sur plusieurs jours pour les stages avec hébergement ou retour le soir à Thonon.

Différentes sorties sont prévues, voir le programme École d'Aventure (photocopie, site www.cafleman.fr ou affichage).

Chaque sortie comprend un nombre minimum et un nombre maximum de participants.

Si le nombre minimum n'est pas atteint, la sortie pourra être annulée ou reportée.

Âge des jeunes et niveau

- Les jeunes peuvent s'inscrire aux sorties suivant leur âge, leur niveau, leur aptitude personnelle, la technicité de la sortie.
- Les sorties sont classées de deux façons :
 - deux tranches d'âges :
 - 12-15 ans
 - 15-17 ans
 - deux groupes de niveau :
 - découverte : pour des jeunes n'ayant jamais ou peu pratiqué l'activité
 - évolution : pour des jeunes ayant déjà pratiqué l'activité et voulant progresser

Aventure et sécurité

La montagne est un milieu dangereux. L'Ecole d'Aventure se pratique dans des milieux non sécurisés et non aseptisés. C'est un univers très complexe où beaucoup de facteurs entrent en jeu : environnement (météo, froid, vent, nivologie), technique (techniques de corde, utilisation des outils, techniques d'assurage, ...), terrain (itinéraires, pose du pied, ...), humain (fatigue, cohésion de l'équipe, ...).

La sécurité est un point indispensable de l'Ecole d'Aventure. L'encadrement prendra les moyens de mettre en œuvre un bon niveau de sécurité. Mais la sécurité passe par le participant lui-même. Nous ferons particulièrement attention à former les jeunes, à leur apprendre à discerner les dangers et comment les maîtriser.

Nous serons totalement intransigeants avec un jeune qui ne prend pas au sérieux les consignes de sécurité.

Encadrement

L'encadrement, brevetés fédéraux bénévoles ou professionnels diplômés d'État, selon la technicité de l'activité, guideront les jeunes vers progressivement toujours plus d'autonomie, de responsabilisation, de sécurité.

Combien ça coûte ?

Trois éléments entrent en compte dans le coût de la participation à l'école d'aventure :

- L'adhésion au club, pour le tarif voir sur le site Internet ou voir avec les bénévoles de l'accueil.
- L'inscription annuelle : 10 euros (qui servent à financer les frais administratifs et le livret d'évaluation)
- Le coût d'une sortie, variable, il prend en compte l'hébergement, le transport, les remontées mécaniques, si présence d'un professionnel une partie des honoraires de celui-ci.

Remarque : Le club prend en charge le prêt du matériel technique (piolet, crampons, baudrier, casque, ARVA, pelle, sonde, raquettes à neige), les frais d'encadrement des bénévoles, une partie des honoraires de l'encadrement professionnel.

Reste à la charge des familles les locations de ski et chaussures.

Inscription annuelle

Il est nécessaire de s'inscrire à l'année pour participer aux sorties.

Procédure

- Déposer la fiche d'inscription au local du club.
- Fournir un chèque de 10 euros à l'ordre du "CAF Léman".
- Fournir un certificat médical
- Compléter une fiche sanitaire de liaison

Inscription à une sortie

L'inscription se fait individuellement pour chaque sortie.

Procédure

L'inscription se fait, dans la limite des places disponibles, directement auprès du responsable de la sortie qui confirme oralement (ou par courriel) la validité de celle-ci :

- pour les sorties à la journée sans encadrement professionnel, durant la semaine précédente et au plus tard le jeudi soir à l'heure de la réunion hebdomadaire.
- pour les stages avec hébergement et les sorties avec un professionnel, les inscriptions se font longtemps à l'avance (de quelques semaines à plusieurs mois, voir les dates limites d'inscription sur le programme).

Annulation d'une sortie

Les sorties prévues peuvent être annulées ou modifiées en fonction des conditions en montagne. La sortie est annulée si le nombre d'inscrits est insuffisant (2 jeunes minimum pour une sortie sans professionnel, 4 mini avec un professionnel).

Feuille de route

Une feuille de route est remise (ou envoyée par courriel) à chaque sortie au jeune et à ses parents. Elle comprend les différents éléments sur la sortie : activité, lieu, rendez vous, matériels, contacts.

Matériel

Le matériel personnel sera indiqué sur la feuille de route. Merci de contacter le responsable avant le jeudi soir (19 h) s'il vous manque du matériel. Dans toutes les sorties, le jeune a sa carte d'adhérent et une pièce d'identité. Une autorisation parentale de sortie du territoire sera nécessaire pour certaine sortie.

Rendez vous

Les rendez vous aller et retour sont indiqués sur les feuilles de route. Il arrive que le retour soit retardé d'une à deux heures suivant le déroulement de la course (difficile à planifier). Il est aussi possible que les portables ne répondent pas, simplement car ils passent rarement en montagne. Il ne faut donc pas s'inquiéter trop vite d'un éventuel retard.

Règlement de la sortie

Lors de l'inscription à la sortie, les frais doivent être réglés sous forme de chèque à l'ordre du "CAF Léman".

Matériel prêté par le Caf

Du matériel est prêté par le Caf à la demande. Il faut être particulièrement vigilant à le rendre systématiquement à la fin de chaque sortie. Le Caf peut prêter le matériel suivant : casque, baudrier, piolet, crampons, broches à glace, ARVA, pelle, sonde et tout le matériel collectif (corde, dégaines, plaquettes, ...)

Matériel perso pour l'année

Il est inutile et coûteux d'acheter tout le matériel en début d'année : le matériel de montagne est cher, très spécialisé et varié suivant les activités. N'hésitez pas à demander conseils à l'encadrement avant d'investir.

Pour vous aider, voici quelques conseils dans l'ordre d'achat :

- Chaussures de marche légères (bonne tenue de pied, bonne semelle ; type chaussures de raid ou chaussures de marche).
- Une paire de chaussures cramponnables est à envisager pour suivre les sorties alpinisme et cascade de glace.
- Sac à dos montagne de 35-40 litres le plus léger possible
- Gourde (ou bouteille plastique)
- Veste imperméable : la plus légère possible, étanche au vent et imperméable
- Tee shirt respirants
- Polaires
- Casque de montagne
- Baudrier avec des boucles automatiques et 4 portes matériels ; 2 mousquetons à vis + un tube d'assurage + 1 machard

Contacts

Le jeudi soir à la permanence du club demander l'un des cadres des diverses sorties ou le responsable de l'École d'aventure. Si pas d'autres possibilités, par téléphone auprès du responsable de l'École d'aventure.

Inscription au club alpin français du Léman

Pour les nouveaux adhérents, inscription au secrétariat du club ou par internet sur le site www.cafleman.fr. Les jeunes déjà inscrits l'année précédente doivent renouveler leur adhésion au club avant de s'inscrire.

Votre enfant est-il inscrit à l'école d'escalade cette année ? oui – non ¹

Inscription à l'école d'aventure

Nom, prénom du jeune :

Date de naissance :

N° adhérent :

Nom, prénom des parents :

Téléphones (fixe, portables) :

Adresse, CP, ville :

Email des parents (si lu plus d'une fois par semaine) :

Email du jeune :

Téléphone du jeune (si différent des parents) :

Un des parents est-il adhérent au caf ? oui – non 1

Cadre réservé au secrétariat pour l'inscription (cocher les éléments du dossier, agraffer l'ensemble, déposer dans le casier courrier Ecole d'Aventure)

- Règlement Ecole d'Aventure : 10 euros par chèque à l'ordre du Club Alpin Français du Léman
- Certificat médical (capacité à pratiquer les sports de montagne)
- Fiche sanitaire

Commentaires (au dos si nécessaire)

Ecole d'Aventure - Autorisation des parents 2009/2010

Les sports de montagne comportent certains risques. Ils demandent une attention particulière à la préparation des activités, à la sécurité, à l'encadrement ... Les jeunes devront respecter les règles énoncées par les cadres (bénévoles ou professionnels).

Je soussigné M., Mme :

Responsable légal de :

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par le Caf Léman pour la saison 2009/2010.

J'autorise les responsables ou les participants aux sorties à transporter mon enfant dans tout véhicule.

J'autorise la prise de photographies de mon enfant et l'utilisation de celles-ci pour assurer la promotion de l'école d'aventure.

J'ai pris connaissance auprès du responsable des conditions d'encadrement, des risques encourus dans les sports de montagne et du fonctionnement de l'école d'aventure.

Une fiche de renseignements sur l'école d'aventure m'a été remise.

Pour chaque sortie, je prends connaissance des caractéristiques de la sortie, du rendez-vous de début d'activité, du rendez-vous de retour d'activité, du matériel, de la tenue et du pique-nique nécessaire.

Date :

Signature :

¹ Rayer la mention inutile

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....